

Martine Menès

Le privé est politique *

Nous sommes, écrit Freud, responsables jusqu'au contenu de nos rêves. Depuis, la psychanalyse, qui ne prescrit aucun modèle de la morale ordinaire, conduit celui qui se prête à l'acte de dire à passer de la plainte qui fait consister l'Autre à la responsabilité qui reconnaît la dimension de jouissance nouée à son existence. Cependant ce trajet éthique est-il possible hors analyse ? Le discours analytique dans son extension est-il suffisamment porteur de son éthique, celle qui conduit le sujet dans la cure à considérer ses actes pour prendre la mesure de distance quant à son désir, en tout cas quant à ce qu'il peut en savoir compte tenu de l'étendue de l'impensable, pour la soutenir hors cure ?

Responsable de sa position subjective, chacun l'est dès qu'il y a sujet, quels que soient les choix qu'il opère, conformément ou non aux valeurs de sa communauté. Mais être responsable en fonction de l'éthique de la psychanalyse, qui conduit à s'accepter dans sa division avec ce qu'il y a de plus autre en soi, de plus étrangement énigmatique (la jouissance, un nom du réel¹ ?), c'est une autre affaire. Que peut-on en savoir hors analyse, voire hors témoignage de passe ?

Qui plus est, le sujet du discours analytique qui a été défini par Lacan n'est ni le moi, ni le je, ni le sujet de la conscience ou du droit. Il ne s'appréhende que dans les effets des paroles adressées dans le transfert à un psychanalyste, il est supposé.

Une culpabilité sans sujet

« Je suis coupable mais pas responsable » déclare ce patient. Jusque-là, il est freudien. Déploiement des affects ambivalents envers une mère un peu trop séductrice selon son goût, de la gêne liée à une complicité intéressée envers les prétendants qui s'affairent autour d'elle et l'utilisent lui comme messenger plus ou moins informé de la part qu'il prend à ce jeu, d'une affection affectée envers un père un peu trop complaisant toujours selon son goût, il souffre de ce sentiment de culpabilité qui l'a mené vers

l'analyse, comme beaucoup d'autres. Coupable, forcément coupable, comme Freud l'a démontré pour tout un chacun, attribuant cet affect indésirable aux désirs précoces meurtriers et incestueux. Cette faute originaire aliène la satisfaction secrète du symptôme, sans doute ce que Freud reconnaissait dans les bénéfiques secondaires.

Il est d'ailleurs devenu quasi banal d'entendre l'éventuel futur analysant déclarer d'emblée sa culpabilité, le discours courant de la psychologie dite analytique ayant contribué à semer la confusion entre la responsabilité de jouissance du sujet et l'aléatoire de ce qui lui arrive dans la réalité. Alors les « je sais bien que j'y suis pour quelque chose », « ce n'est pas un hasard ce qui m'arrive » – ce qui d'ailleurs n'est pas sans contenir une vérité – viennent le plus souvent en déclaration pour se dédouaner et avancer masqué. Et ce qui est masqué derrière ces déclarations autoaccusatrices, ce pourrait tout aussi bien être le fantasme de maîtriser le réel, de ne rien vouloir en savoir.

Devenir un peu plus lacanien, pour mon patient – au sens de passer à un dire qui endosse son acte – ce serait, en acceptant la castration, adhérer aux modalités propres de sa « malédiction consentie », c'est-à-dire en fin de fin au non-rapport sexuel. À cet endroit Lacan convoque la responsabilité qu'il dit sexuelle², certes à propos de l'acte de l'analyste, mais qui peut s'attribuer à tout un chacun dès lors qu'il a rapport à la castration.

Il m'intéresse ici, dans ce séminaire nommé Champ lacanien, d'interroger la légitimité d'étendre la question de la responsabilité subjective, sexuelle donc, à l'ensemble des gestes, au sens théâtral, soit aussi dans la tragédie, de la vie quotidienne. En effet, l'extension de Lacan à la théorie psychanalytique est – entre autres – dans le fait de considérer la dimension de jouissance dans tous les actes de la vie. Pour ce, je m'appuie sur une déclaration de l'argument : l'hypothèse de l'inconscient est pour tous. Et pour tous, l'inconscient, inconscient corps et inconscient signifiant, travaille à temps plein. Alors est-il possible pour chacun de faire des choix de vie orientés par l'éthique de la psychanalyse ?

L'hypothèse de ce pari m'est venue lors d'une récente soirée du séminaire École à partir de cette affirmation de Lacan : « L'inconscient c'est la politique », grâce sans doute à la proximité des thèmes des séminaires (que Sol Aparicio a également évoquée à la dernière séance du séminaire Champ lacanien en y ajoutant même le thème des collèges cliniques, « La clinique des différences sexuelles »). En effet, ils se rangent tous deux sur l'axe de l'éthique de la psychanalyse. Il y aurait donc une proximité entre la responsabilité de sa position subjective et l'inconscient politique. C'est ce

que soutenait cette déclaration des années 68 : « Le privé est politique », certes inspirée par l'analyse des déterminants socioculturels relevés d'abord par Bourdieu. Mais ce n'était pas sans la psychanalyse, lacanienne en l'occurrence.

L'idée était donc de subvertir ces déterminants « dans la maison des corps », pour reprendre la belle expression de Frédéric Pellion, pour réguler les rapports sociaux, et inversement de connecter l'engagement politique avec l'intimité familiale. Qu'est-ce que cela voudrait dire sinon que chacun est responsable de ses modes de jouissance et que « se faire une conduite ³ » ne s'arrête pas à la porte de sa demeure ?

L'utopie a fait long feu. Cette époque, avec ceux qui lui donnaient leur voix, était traversée par le discours analytique et je fais l'hypothèse qu'il y a un lien entre les deux énonciations : « l'inconscient c'est la politique » formulé par Lacan en mai 1967 et « le privé est politique » qui apparaît en Mai 68. D'ailleurs Lacan déclare dans la séance du 20 novembre 1968 du séminaire *D'un Autre à l'autre* : « Ces vérités qui s'étalèrent sur les murs [...] personne ne remarque qu'elles sont aussi dans mon discours ⁴. »

Le mode d'existence de chacun, sa façon de vivre les liens intimes, autrement dit de faire avec son fantasme et sa jouissance, d'une manière qui ne soit trop gouvernée ni par la censure, ni par le refoulement, ont une dimension politique. L'étymologie de politique renvoie à *tekhné* : art, science, pratique de la *polis*, la cité ; le politique, c'est l'implication dans les affaires de la cité. Il s'agirait alors pour chacun de ne pas céder sur son éthique, qui se manifeste entre autres par le désir (mais quel désir, faut-il en avoir une idée car il ne s'agit pas d'un désir de fraises comme dans le rêve de la petite Anna mais de ce qui y pousse, le « plein » de fraises), non au sens de l'accomplir à tout prix – c'est au contraire totalement antinomique quant à l'éthique – mais au sens de pouvoir en répondre.

D'où la question répétée de ces années-là : « D'où tu parles ? », appel récurrent à une parole responsable.

Une responsabilité sans culpabilité

Pour illustrer cette dialectique vie privée/pratique publique, un drôle d'exemple m'est venu ; je vous le livre.

Le 16 novembre 1980, soit quelques années après les Événements, comme l'on nomme les années 68, un des référents idéologiques du mouvement, Louis Althusser, étrangle sa compagne, Hélène Rytman. Cinq ans plus tard, il écrit une autobiographie où il mêle souvenirs d'enfance, fragments d'analyse (il a été en analyse toute sa vie avec – au moins – deux

analystes différents), hypothèses d'explication du meurtre, personnelles ou partagées avec quelques interlocuteurs, ceux de ses proches qui resteront à ses côtés toutes ces années d'enfermement alternatif en psychiatrie. Son objectif déclaré est de sortir d'un statut de coupable irresponsable pour assumer celui de responsable de sa réalité, dont ses hallucinations font partie, comme il a toujours été responsable de ses positions politiques et philosophiques. Se faire considérer comme responsable, pas seulement aux yeux de la loi mais aux yeux des siens, est ce qui permettra à cet homme si sombre de pouvoir, les quelques dernières années de sa vie, parler et écrire à nouveau, et même de trouver enfin, je cite une des dernières lignes de son livre *L'avenir dure longtemps*, que « la vie malgré ses drames peut être belle ⁵ ». Comme Freud l'écrit à propos des effets thérapeutiques d'une analyse, de pouvoir travailler et aimer. Je cite à nouveau : « J'ai repris toutes mes affaires en main, mes amitiés et mes affections [...] je crois avoir appris ce qu'est aimer ⁶ [...] ». »

Je n'avais retenu de ma lecture à l'époque, ainsi que de celle des nombreux commentaires qui en furent faits, que l'appel à une reconnaissance juridique avec le refus du non-lieu. J'ai été surprise de lire aujourd'hui tout à fait différemment ce témoignage qui, dans le fond, démontre l'écart entre le sujet du droit et le sujet effet de langage qui est celui défini par la psychanalyse. Ce qui balaie au passage l'illusion largement partagée je crois qu'une condamnation serait salvatrice. Or la sanction juridique ne sait rien de la position subjective, et ne la garantit nullement.

C'est l'erreur de les faire coïncider qui anime Pierre Legendre dans son engagement pour faire reconnaître la responsabilité du caporal Lortie, meurtrier qu'il a rendu célèbre par son livre écrit en 1989 ⁷ où il fait de cet assassinat (crime prémédité) le paradigme d'un parricide, et tente, au nom de la psychanalyse, d'en faire prendre la responsabilité qu'il dit subjective à Lortie. Ledit caporal, le 8 mai 1984, entre dans l'Assemblée nationale du Québec avec l'intention de tuer le gouvernement. Il justifie ainsi son crime : il fallait tuer le père. Tout à fait ce que Lacan appelle dans « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie » une conduite symbolique ⁸. Pierre Legendre va militer – le mot n'est pas trop fort – pour que l'auteur de cet assassinat soit reconnu responsable de son acte, avec semble-t-il une confusion entre être reconnu coupable et se reconnaître sujet. Or l'éthique de la psychanalyse ne se plaque pas, il est possible de donner à quelqu'un la possibilité de s'y confronter s'il en est ignorant mais ensuite à lui de s'en emparer. Lortie a-t-il lui-même demandé à être jugé comme responsable ? Il manque son témoignage, et selon l'analyse de Legendre, il semble qu'il demande surtout à être reconnu coupable,

coupable d'un parricide par déplacement si je puis dire. Et sa seule déclaration devant le juge lors de son deuxième procès reste : « Je peux pas dire, c'est pas moi, c'est moi ⁹. » Difficile de supposer le moindre assentiment de sa responsabilité. L'on sait qu'il se rangera plutôt sous la religion, devenant pieux à l'extrême. Moyen infaillible d'attribuer la cause à un Autre particulièrement consistant.

Althusser, contrairement à mon patient, se sait coupable devant la loi mais ne se sent pas coupable. La culpabilité renvoie à un acte, réalisé ou non, la responsabilité à une position subjective. Il souligne dans ses entretiens à Sainte-Anne avec son analyste cette absence du sentiment de culpabilité : « Je tournais sans cesse avec lui, mais sans jamais me sentir coupable, autour de la raison profonde de mon meurtre ¹⁰. » Tout son effort vise à sortir de cette position pour pouvoir reprendre une activité d'écriture publique, retrouver sa place d'énonciateur dans le champ culturel et politique qu'il a occupée pendant un demi-siècle. Nous sommes là dans un cas radicalement opposé à celui dont parle Freud dans son article « Criminel par sentiment de culpabilité ». Le défaut de culpabilité, certes, peut signaler une absence de division chez un sujet dont la psychose est repérée et recon nue par lui-même depuis longtemps. Ce qui n'empêche en rien ce sujet de se faire responsable. Je le cite : « J'ai voulu à mon tour prendre enfin la parole en mon nom ¹¹ [...]. »

Responsabilité vient de *responsus*, qui veut dire : pouvoir répondre d'un engagement. *Re-spondeo* c'est s'engager. D'où le *sponsor*, celui qui s'engage à soutenir un projet. Le responsable se soutient lui-même, position à l'opposé des déclarations déposant la faute sur l'Autre – position de canaille ? –, ce que même les comptines enfantines mettent en scène : le fermier bat sa femme, sa femme bat son enfant, l'enfant bat le chien, etc. La responsabilité suppose le devoir de faire passer une part de sa jouissance à un pouvoir dire son drame de sujet. Hors de l'implication de l'Autre car de sa jouissance seul le sujet peut répondre, et si peu...

La chute de ce livre *L'avenir dure longtemps* témoigne, en tout cas c'est ma lecture, d'une façon d'être responsable d'une position subjective éthiquement orientée, avec la psychanalyse. Althusser passe du registre des faits à celui de son *parl/être*, y compris pathologique, dont aucun autre ne peut être tenu pour responsable. C'est ce qu'il atteint, faire avec ce qui lui échappe, après avoir exploré par le menu le dossier remontant aux grands-parents – comme l'écrit Lacan –, dossier qui précède chaque nouveau-né ¹².

Lacan a écrit dans les premières années de sa transmission plusieurs textes à propos de la criminalité. En 1933, dans la revue *Le Minotaure*, il


commente le crime des sœurs Papin. Il relève alors que leur seul souci semble de partager entièrement la responsabilité du crime. Quant à leur responsabilité subjective, elle est incluse dans leur délire partagé dont Lacan souligne la motivation paranoïaque. Mais l'on sait que Christine, l'aînée, ouvertement délirante, tentera de disculper sa jeune sœur, ce qui laisse supposer une tentative de prendre à sa charge l'acte.

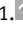

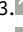
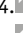



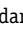

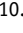
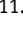
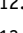
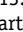
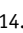
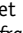
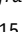
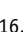
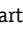
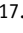
Puis en 1950, dans « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », Lacan affirme que la psychanalyse peut apporter des lumières à l'objectivation du crime et du criminel ; elle revendique, écrit-il, l'autonomie d'une expérience irréductiblement subjective, et si le crime est irréel comme ce fut pour Althusser, le criminel lui n'est pas déshumanisé ¹³. Cela suppose une conception sans illusion de l'humaine nature. La psychanalyse permet une entrée dans le monde imaginaire, voire délirant, du criminel. C'est ce que revendique Althusser, son délire est réel. Je cite Lacan : « Il y a des crimes qui n'ont de sens que dans la structure fermée de la subjectivité. [...] la guérison ne saurait être autre chose qu'une intégration par le sujet de sa responsabilité ¹⁴ [...] »

Dans son article, qui est d'abord une communication, Lacan s'intéresse essentiellement aux crimes motivés par les arguments d'un délire paranoïaque, justifié parfois par un acte de moralité, voire par une vengeance salutaire pour tous. Cependant on peut y lire le poids qu'il met déjà sur le sujet, sur sa capacité de distance par rapport à son acte ; et sur la clinique, sur la structure et ses anomalies, en opposition avec l'hypothèse dominante à l'époque de tendances criminelles constitutionnelles. De quoi donc la psychanalyse peut répondre en criminologie : du sujet, « c'est précisément parce que la vérité qu'elle recherche est la vérité d'un sujet qu'elle ne peut que maintenir la notion de responsabilité ; sans laquelle l'expérience humaine ne comporte aucun progrès ¹⁵. » Définition précoce de l'éthique de la psychanalyse, je cite à nouveau : « Si nous pouvons apporter une vérité d'une rigueur plus juste nous le devons à la fonction privilégiée : celle du recours du sujet au sujet ¹⁶ », parce que la psychanalyse « par les instances qu'elle distingue dans l'individu moderne, peut éclairer les vacillations de la notion de responsabilité ¹⁷ ».

Pour conclure, à l'heure où le CRIF ¹⁸ se penche sur la place de la psychanalyse en général, et de l'EPFCL en particulier, dans la cité et dans les institutions aujourd'hui, il me semble que l'éthique de la psychanalyse pourrait nous aider à soutenir et à orienter notre acte face à tout sujet, « juste ou vilain » comme le dit la chanson citée par Anne Meunier ¹⁹, sachant cependant que le juste est aussi vilain, et le vilain tout aussi juste.

Mots-clés : privé, le politique, jouissance, éthique, crime.

*  Intervention au séminaire Champ lacanien « La voie éthique de la psychanalyse », à Paris le 1^{er} février 2018.

1.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVI, D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006, p. 189 : « Comme vous le savez, c'est dans le réel que je désigne le point pivot de ce qu'il en est de l'éthique de la psychanalyse. »
2.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XXIII, Le Sinthome*, Paris, Seuil, 2005, p. 64.
3.  J. Lacan, « L'étourdit », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 487.
4.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XVI, D'un Autre à l'autre, op. cit.*, p. 42.
5.  L. Althusser, *L'avenir dure longtemps*, Paris, Stock Poche, 1992, p. 308.
6.  *Ibid.*, p. 307.
7.  P. Legendre, *Leçons VIII, Le Crime du caporal Lortie, Traité sur le Père*, Paris, Fayard, 1989.
8.  J. Lacan, « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 131-132.
9.  P. Legendre, *Leçons VIII, Le Crime du caporal Lortie, Traité sur le Père, op. cit.*, p. 105.
10.  L. Althusser, *L'avenir dure longtemps, op. cit.*, p. 29.
11.  *Ibid.*, p. 46-47.
12.  J. Lacan, « Remarques sur le rapport de Daniel Lagache », dans *Écrits, op. cit.*, p. 653.
13.  J. Lacan, « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », art. cit., p. 135.
14.  Réponse à une question de Marie Bonaparte lors de la discussion des rapports théorique et clinique à la 13^e conférence des psychanalystes de langue française, parue dans la *Revue française de psychanalyse*, tome XV, n° 1, janvier-mars 1951, p. 84-88.
15.  *Ibid.*
16.  J. Lacan, « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie » art. cit., p. 149.
17.  *Ibid.*, p. 127.
18.  Le Collège des représentants de l'Internationale des Forums (CRIF) est composé des représentants élus respectivement par chaque zone de l'Internationale des Forums.
19.  Voir dans ce même *Mensuel* l'intervention d'Anne Meunier, « Éthique du bien et nouvelle éthique », au séminaire Champ lacanien « La voie éthique de la psychanalyse », à Paris le 1^{er} février 2018.